

**Réhabilitation d'une gendarmerie en 6 appartements
38 Rue de la République – 76770 LE HOULME
EN ENTREPRISE GENERALE EXCLUSIVEMENT**

IDENTIFICATION DU MAITRE D'OUVRAGE :

LOGEAL IMMOBILIERE SA
5 Rue Saint Pierre - Boite Postale 158 - 76194 YVETOT CEDEX
TEL : 02.35.95.92.00

MODE DE PASSATION : procédure adaptée passée en application du code de la commande publique entré en vigueur au 1^{er} avril 2019.

LA DECOMPOSITION EN LOTS EST LA SUIVANTE :

LOT UNIQUE	CE	CORPS D'ETAT
	1	DEPLOMBAGE – DESAMIANTAGE
	2	CURAGE – DEMOLITION – MACONNERIE – TRAITEMENT DE FACADES
	3	CHARPENTE BOIS – OSSATURE BOIS – BARDAGE
	4	COUVERTURE ZINC – ENTRETIEN COUVERTURE EXISTANTE
	5	MENUISERIES EXTERIEURES PVC – METALLERIE
	6	MENUISERIES INTERIEURES – PLATRERIE – ISOLATION
	7	REVETEMENTS DE SOLS – FAIENCE – PEINTURE
	8	ELECTRICITE
	9	PLOMBERIE – CHAUFFAGE – VENTILATION
10	VRD – AMENAGEMENTS EXTERIEURS	

MODALITE DE DEVOLUTION DES TRAVAUX : L'ensemble des travaux, objet du présent marché, seront confiés uniquement à une seule entreprise générale sous peine d'irrégularité de la candidature et de l'offre.

Après étude, LOGEAL IMMOBILIERE a décidé, conformément aux règles de la commande publique, de ne pas allouer la présente consultation pour la ou (les) raison(s) suivante(s) :

- La dévolution en lots séparés risque de rendre techniquement difficile l'exécution des prestations.
- La dévolution en lots séparés risque de rendre financièrement plus coûteuse l'exécution des prestations.

Les variantes facultatives sont interdites dans le cadre du présent marché et il n'est pas prévu de variantes obligatoires.

Visite du site : La visite du site est facultative mais recommandée. Au vu de la teneur des travaux, l'entrepreneur pourra demander à effectuer une visite du site, de préférence lors des semaines 26 et 27 de l'année 2023.

Pour ce faire, avant toute visite, l'entrepreneur devra préalablement prendre rendez-vous auprès de M. Hervé RENOUVEL au 02.35.95.92.20 ou par mail à h.renouvel@logeal-immobiliere.fr ou auprès de Mme Sophie LIEVENS au 02.35.95.96.27 ou par mail à s.lievens@logeal-immobiliere.fr.

DELAI D'EXECUTION PREVU : Le délai d'exécution global est fixé à 14 mois à compter de la notification de l'ordre de service de préparation et d'installation de chantier (1 mois pour la période de préparation et d'installation du chantier et 13 mois y compris congés pour la durée d'exécution des travaux et du chantier à proprement parler).

Il n'y a pas de tranches ferme(s) ni de tranche conditionnelle(s).

Les demandes de dossier de consultation sont **téléchargeables sur le site** <https://www.marches-securises.fr/> **sous la référence 2023DDP20.**

CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES :

- les garanties et capacités techniques et financières adaptées à l'objet du marché
- les références récentes des candidats dans des opérations similaires
- Voir également article 4.2 du règlement de la consultation.

CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES :

- la valeur technique de l'offre appréciée au regard du mémoire technique 40 points (voir détail des sous-critères à l'article 7.2 du règlement de consultation)
- le prix des prestations 60 points

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec l'ensemble des candidats admis sur tous les éléments de l'offre (Prix + Qualité technique). Le cas échéant, il sera procédé à des entretiens individuels et/ou à des échanges écrits entre le maître d'ouvrage et les candidats.

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : 18 JUILLET 2023 à 12h00

ADRESSE OU ELLES DOIVENT ETRE TRANSMISES :

Les offres seront à retourner par voie postale en recommandé avec accusé de réception ou contre récépissé à LOGEAL immobilière Pole Marchés 5 rue St Pierre – 76190 YVETOT ou par voie électronique à l'adresse suivante <https://www.marches-securises.fr/>

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Renseignements administratifs : M. Axel MARIE – Mail : a.marie@logeal-immobiliere.fr et/ou Mme Blandine VALIN – Mail : b.valin@logeal-immobiliere.fr

Renseignements techniques : M. Hervé RENOUEV – Mail : h.renouvel@logeal-immobiliere.fr

DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Dans le cadre de la présente procédure, nous vous informons que vous pouvez exercer les voies de recours suivantes :

1°) Soit un référé précontractuel, en vertu des articles 1441-2 du code de procédure civile et R. 2182-1 du code de la commande publique, dans un délai de 11 jours (si envoi des courriers de rejets par voie électronique et/ou télécopie) ou 16 jours (si envoi par LRAR) à compter de la date d'envoi de la notification du courrier de rejet.

2°) Soit un référé contractuel, en vertu des articles 1441-3 du code de procédure civile, dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du contrat au JOUE (si marché formalisé) ou à compter de la notification de la conclusion du contrat (pour les marchés fondés sur un accord cadre ou un système d'acquisition dynamique).

3°) Soit un recours en contestation de validité du contrat, action pouvant être engagée dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de l'avis d'attribution.

Le tribunal compétent est le Tribunal Judiciaire de Lille.